



RFP Small & Mid Caps Switzerland

**Rapport annuel audité
31 décembre 2020**

CACEIS (Switzerland) SA

Route de Signy 35 - Case postale 2259 CH-1260 Nyon 2
Tél. +41 58261 94 00 - Fax +41 58261 94 60
www.caceis.com

Fonds de placement de droit suisse, relevant du type « Fonds en valeurs mobilières »

Direction

CACEIS (Switzerland) SA
Route de Signy, 35
CH-1260 Nyon

Banque dépositaire

**CACEIS Bank, Paris,
Succursale de Nyon / Suisse**
Route de Signy 35, 1260 Nyon

CACEIS (Switzerland) SA**Conseil d'administration :**

Pierre Cimino	Président
Yvar Mentha	Administrateur vice-président
Guillaume Fromont	Administrateur
Jacques Bourachot	Administrateur
Jean-François Deroche	Administrateur
Fethi Azzoug	Administrateur (depuis le 17.03.2020)
Philippe de Cibeins	Administrateur (jusqu'au 17.03.2020)
Philippe Bens	Administrateur

Direction :

Oscar Garcia	Directeur Général
Sandra Czich	Directrice
Claude Marchal	Sous-directeur

Gestionnaire mandaté :

Rieter Fischer Partners AG
Stockerstrasse 23, Postfach 2065, 8027 Zürich

Banque dépositaire :

CACEIS Bank, Paris,
Succursale de Nyon / Suisse
Route de Signy 35, 1260 Nyon

Société d'audit :

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6, 1211 Genève

Offices de dépôt :

SIS SegalInter Settle

RFP Small & Mid Caps Switzerland est un fonds de placement de droit suisse relevant du type « Fonds en valeur mobilières » au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006. Le contrat de fonds a été établi par CACEIS (Switzerland) SA, Nyon, en sa qualité de direction du fonds, avec l'approbation de CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, à Nyon, en sa qualité de banque dépositaire, soumis à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et approuvé la première fois par cette dernière en date du 1er octobre 2003.

Le fonds est basé sur un contrat de placement collectif (contrat de fonds) aux termes duquel la direction du fonds s'engage à faire participer l'investisseur au fonds, proportionnellement aux parts qu'il a acquises, et à gérer le fonds conformément aux dispositions de la loi et du contrat de fonds, à titre autonome et en son propre nom. La banque dépositaire est partie au contrat de fonds conformément aux tâches qui lui sont dévolues par la loi et le contrat de fonds.

Conformément au contrat de fonds, la direction est en droit, avec le consentement de la banque dépositaire et l'autorisation de l'autorité de surveillance, de créer à tout moment d'autres classes de parts, de les supprimer ou de les regrouper.

Les classes de parts suivantes existent :

Classes de parts:	Monnaie de référence	Affectation des revenus	Montant minimal d'investissement	Investisseurs
Classe « A »	CHF	Distribution		Ouverte à tous
Classe « B »	CHF	Distribution		Clients d'intermédiaires financiers et investisseurs qualifiés
Classe « C » *	CHF	Distribution	CHF 5.000.000	Clients d'intermédiaires financiers et investisseurs qualifiés
Classe « X » *	CHF	Distribution		Investisseurs ayant conclu un contrat écrit de gestion de fortune ou un contrat écrit de conseil avec Rieter Fischer Partners AG

Les classes de parts ne représentent pas une fortune segmentée. Il ne peut ainsi être exclu qu'une classe de parts réponde des engagements d'une autre classe de parts, même si les coûts ne sont imputés en principe qu'à la classe de parts profitant d'une prestation définie.

*Classes non commercialisées au 31.12.2020

Performances

	Lancement	2019	2020*	Depuis le lancement*
RFP Small & Mid Caps Switzerland – Classe A	01.04.05	23.25%	9.60%	210.55%
SPI Small & Mid Caps Index	-	29.96%	7.97%	301.40%
RFP Small & Mid Caps Switzerland – Classe B	27.10.2016	23.94%	10.21%	41.89%
SPI Small & Mid Caps Index	-	29.96%	7.97%	56.74%

* : Jusqu'au 31.12.2020

Les références aux performances passées ne sauraient garantir leur évolution future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais qui peuvent être perçus lors de la souscription et du rachat de parts.

Rémunérations :**Rémunérations et frais à la charge de l'investisseur** (extrait du § 18 du contrat de fonds)

Commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger pour la classe A	au maximum 3.00% de la valeur nette d'inventaire
Commission de rachat en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger, possible jusqu'à 0.5% selon § 18 ch. 2 du contrat de fonds	aucune
Commission de conversion en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger	aucune

Rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds (extrait du § 19 du contrat de fonds)

Commission maximale de gestion de la direction du fonds
(calculée sur la valeur nette d'inventaire)

RFP Small & Mid Caps Switzerland – Classe A	p.a. 2.00% au maximum
RFP Small & Mid Caps Switzerland – Classe B	p.a. 1.50% au maximum

Elle est utilisée pour la direction, l'Asset Management et la commercialisation du fonds.

Commission de la banque dépositaire (calculée sur la valeur nette d'inventaire)	p.a. 0.10% au maximum
Commission de la direction pour le versement du produit de liquidation en cas De dissolution du fonds	0.50% de la valeur nette d'inventaire

Taux effectivement appliqués pour les rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds**RFP Small & Mid Caps Switzerland – Classe A:**

Commission pour la direction, l'Asset Management et la commercialisation du fonds	1.80%
Commission de la banque dépositaire	0.10%

RFP Small & Mid Caps Switzerland – Classe B:

Commission pour la direction, l'Asset Management et la commercialisation du fonds	1.25%
Commission de la banque dépositaire	0.10%

En supplément, les autres rémunérations et frais accessoires énumérés dans le § 19 du contrat de fonds peuvent être facturés au fonds de placement.

Dans le cadre de la commercialisation, des commissions d'état sont versées aux distributeurs et partenaires de distribution et des rétrocessions sont versées à des investisseurs institutionnels qui détiennent des parts de fonds pour des tiers sous l'aspect économique.

«Soft commissions»

La direction du fonds n'a pas conclu de conventions concernant des «soft commissions».

Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire du fonds de placement est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, en francs suisses. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placement du fonds sont fermés (par exemple : jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul de la valeur nette d'inventaire.

Les placements négociés en bourse ou sur un marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés reconnus dans la pratique.

La valeur d'instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés à une bourse ou sur un marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante: le prix d'évaluation de tels placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée aux nouveaux rendements du marché. En cas de prix actuel manquant du marché, on se réfère normalement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire d'une part est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du fonds, réduite d'éventuels engagements du fonds de placement, divisée par le nombre de parts en circulation. Elle est arrondie au centime (0.01).

RFP Small & Mid Caps Switzerland

Compte de fortune	31.12.20	31.12.19
(Valeur vénale)	CHF	CHF
Valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	32'720'240.00	35'188'523.24
Avoirs en banque		
à vue	1'975'222.69	62'123.25
Autres actifs	371'530.86	556'846.43
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	35'066'993.55	35'807'492.92
Engagements en banque	-6'116.58	-5'993.27
Autres engagements	-155'537.42	-170'474.34
Rachats à payer	-933.54	-9'394.77
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	34'904'406.01	35'621'630.54

Variation de la fortune nette	01.01.20	01.01.19
	31.12.20	31.12.19
	CHF	CHF
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	35'621'630.54	32'437'008.40
Solde des mouvements de parts	-3'429'270.53	-4'043'991.44
Résultat total	2'712'046.00	7'228'613.58
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	34'904'406.01	35'621'630.54

Evolution du nombre de parts

RFP Small & Mid Caps Switzerland Classe A	01.01.20	01.01.19
	31.12.20	31.12.19
Situation en début de période comptable	119'788.913	134'644.913
Parts émises	20'478.000	14'716.000
Parts rachetées	34'287.000	29'572.000
Situation à la fin de la période comptable	105'979.913	119'788.913

Valeur nette d'inventaire par part	CHF	309.63	282.50
---	-----	---------------	---------------

RFP Small & Mid Caps Switzerland Classe B	01.01.20	01.01.19
	31.12.20	31.12.19
Situation en début de période comptable	6'176.232	6'776.232
Parts émises	400.000	0.000
Parts rachetées	0.000	600.000
Situation à la fin de la période comptable	6'576.232	6'176.232

Valeur nette d'inventaire par part	CHF	317.77	288.34
---	-----	---------------	---------------

RFP Small & Mid Caps Switzerland

Compte de résultats	01.01.20	01.01.19
	31.12.20	31.12.19
	CHF	CHF
Revenus		
Revenus des valeurs mobilières		
Actions et autres titres de participation	474'636.99	512'574.75
Participation des souscripteurs aux revenus courus	-4'314.66	143.53
Total des revenus	470'322.33	512'718.28
Charges		
Rémunérations réglementaires versées :		
à la direction	-22'306.58	-24'768.66
à la banque dépositaire	-14'956.36	-33'961.07
au gestionnaire	-506'509.46	-585'402.18
Frais de révision	-10'231.50	-10'198.50
Intérêts négatifs	-5'440.28	-12'231.04
Intérêts passifs	-1'027.10	-137.31
Autres charges	-24'579.82	-2'768.28
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	137'616.33	154'352.19
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus courus	3'852.53	6'133.30
Total des charges	-443'582.24	-508'981.55
Résultat net	26'740.09	3'736.73
Gains/pertes du capital réalisés(-es)	446'806.85	748'063.07
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	-137'616.33	-154'352.19
Résultat réalisé	335'930.61	597'447.61
Variations des gains/pertes du capital non-réalisés(-es)	2'376'115.39	6'631'165.97
Résultat total	2'712'046.00	7'228'613.58
TER : en % RFP Small & Mid Caps Switzerland Classe A	1.97	1.94
TER : en % RFP Small & Mid Caps Switzerland Classe B	1.42	1.39

Utilisation du résultat – RFP Small & Mid Caps Switzerland – Classe A

	01.01.20	01.01.19
	31.12.20	31.12.19
	CHF	CHF
Résultat net	23'866.57	2'622.55
Virement à gains/pertes du capital accumulés	0.00	0.00
Report de l'année précédente	51'238.93	48'616.38
Résultat disponible pour être réparti	75'105.50	51'238.93
Distribution	0.00	0.00
Report à nouveau	75'105.50	51'238.93

Utilisation du résultat – RFP Small & Mid Caps Switzerland – Classe B

	01.01.20	01.01.19
	31.12.20	31.12.19
	CHF	CHF
Résultat net	2'873.52	1'114.18
Virement à gains/pertes du capital accumulés	0.00	0.00
Report de l'année précédente	1'114.18	0.00
Résultat disponible pour être réparti	3'987.70	1'114.18
Distribution	0.00	0.00
Report à nouveau	3'987.70	1'114.18

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31 décembre 2019	Achats	Ventes	Total au 31 décembre 2020	Cours	Valeur vénale	en %
Actions et autres titres de participations et droits-valeurs							
Actions et autres titres de participations							
AMS INHABER AKT CHF	5'000	0	5'000	0	0.00	0.00	0.00
AMS AG	0	25'000	0	25'000	19.36	484'000.00	1.38
<i>Autriche</i>						<i>484'000.00</i>	<i>1.38</i>
AFG ARBONIA (NAMEN)	30'000	0	0	30'000	14.16	424'800.00	1.21
BALOISE HOLDING REG.SHS	8'000	0	1'000	7'000	157.50	1'102'500.00	3.15
BELIMO HOLDING AG	0	25	0	25	7'680.00	192'000.00	0.55
BKW AG	10'000	0	0	10'000	99.20	992'000.00	2.83
BOSSARD HOLDING AG	0	2'000	0	2'000	178.40	356'800.00	1.02
BUCHER INDUSTRIES NAMEN AKT	2'000	0	0	2'000	405.60	811'200.00	2.32
BURCKHARDT COMPRESSION HOLDING	2'000	0	2'000	0	0.00	0.00	0.00
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT & SP PARTIZIPSCH	250	0	0	250	8'630.00	2'157'500.00	6.16
CLARIANT NAMEN AKT	40'000	0	0	40'000	18.82	752'800.00	2.15
COLTENE HOLDING NAM.AKT	7'500	0	7'500	0	0.00	0.00	0.00
COMET HLDG REG SHS	0	1'000	0	1'000	198.20	198'200.00	0.57
DORMA+KABA HLDG N NAMEN- AKT.	1'200	0	1'200	0	0.00	0.00	0.00
EMS-CHEM HOLDINGS-NAMEN ACT.	1'500	0	0	1'500	853.00	1'279'500.00	3.65
FLUGHAFEN ZUERICH AB	4'000	0	0	4'000	156.10	624'400.00	1.78
GEORG FISCHER REG.	1'000	0	1'000	0	0.00	0.00	0.00
HELVETIA HLDG - REGISTERED SHS	0	9'000	0	9'000	93.40	840'600.00	2.40
HUBER + SUHNER AG	12'500	0	0	12'500	69.90	873'750.00	2.50
INTERROLL-HOLDING NOM.	0	300	0	300	2'695.00	808'500.00	2.31
KOMAX HOLDING NAMEN	2'000	0	2'000	0	0.00	0.00	0.00
KUEHNE + NAGEL INTERNATIONAL AG	7'500	0	0	7'500	200.80	1'506'000.00	4.30
LANDIS+GYR GR	6'000	4'000	0	10'000	69.40	694'000.00	1.98
LEONTEQ AG	17'811	0	17'811	0	0.00	0.00	0.00
LOGITECH NAMEN AKT	35'000	0	2'500	32'500	85.92	2'792'400.00	7.98
MOBILEZONE HLDG	55'000	0	55'000	0	0.00	0.00	0.00
MOLECULAR PARTNERS	0	15'000	0	15'000	20.75	311'250.00	0.89
OC OERLIKON CORP NAMEN-AKT.	20'000	0	20'000	0	0.00	0.00	0.00
PARTNERS GROUP HLDG NAMEN AKT	3'400	0	1'500	1'900	1'040.00	1'976'000.00	5.64
SCHINDLER HOLDING SA	8'000	500	2'500	6'000	238.60	1'431'600.00	4.09
SCHWEITER TECHNOLOGIES AG	500	0	150	350	1'460.00	511'000.00	1.46
SIEGFRIED HOLDING	2'500	0	0	2'500	651.50	1'628'750.00	4.65
SOFTWAREONE HOLDING AG	0	10'000	0	10'000	26.20	262'000.00	0.75
SONOVA HOLDING NAM-AKT	10'000	60	1'000	9'060	230.00	2'083'800.00	5.95
STADLER RAIL AG	20'000	0	20'000	0	0.00	0.00	0.00
STRAUMANN HOLDING REG	2'000	0	0	2'000	1'031.50	2'063'000.00	5.89
SWISSQUOTE GROUP HOLDING	25'000	0	10'000	15'000	85.90	1'288'500.00	3.68
TEMENOS AG NAM.AKT	7'000	0	0	7'000	123.65	865'550.00	2.47
THE SWATCH GROUP REG	21'000	0	11'000	10'000	46.76	467'600.00	1.34
U BLOX HOLDING AG NAMEN AKT	6'000	0	6'000	0	0.00	0.00	0.00
VAT GROUP SA	0	2'300	0	2'300	220.80	507'840.00	1.45
VIFOR PHARMA - REGISTERED	8'000	0	0	8'000	139.00	1'112'000.00	3.18
YPSOMED HOLDING AG NAM.AKT	7'000	0	0	7'000	148.20	1'037'400.00	2.96

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31 décembre 2019	Achats	Ventes	Total au 31 décembre 2020	Cours	Valeur vénale	en %
Actions et autres titres de participations							
ZUR ROSE GROUP NAMEN-AKT.	0	1'000	0	1'000	283.00	283'000.00	0.81
<i>Suisse</i>						32'236'240.00	92.07
Franc Suisse						32'720'240.00	93.45
Valeurs mobilières négociées en bourse						32'720'240.00	93.45
Actions et autres titres de participations						32'720'240.00	93.45
Droits							
AMS AG	30.03.20 RIGHT	0	5'000	5'000	0	0.00	0.00
<i>Autriche</i>						0.00	0.00
Franc Suisse						0.00	0.00
Valeurs mobilières négociées en bourse						0.00	0.00
Droits						0.00	0.00
Actions et autres titres de participations et droits-valeurs						32'720'240.00	93.45

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31 décembre 2020	Valeur vénale	en %
Avoir en banque à vue			
CACEIS Bank, Paris, Succursale de Nyon / Suisse	1'975'222.69	1'975'222.69	5.63
Avoir en banque à vue		1'975'222.69	5.63
Engagements en Banque			
CACEIS Bank Paris, succursale de Nyon / Suisse	-6'116.58	-6'116.58	-0.02
Engagements en Banque		-6'116.58	-0.02

Informations des années précédentes

Date	Valeur nette d'inventaire par part		Parts en circulation	Fortune nette du fonds		Distribution du revenu net par part
31.12.18 - Classe A	CHF	229.20	134'644.913	CHF	30'860'518.56	0.00
31.12.19 - Classe A	CHF	282.50	119'788.913	CHF	33'840'787.69	0.00
31.12.20 - Classe A	CHF	309.63	105'979.913	CHF	32'814'653.32	0.00
31.12.18 - Classe B	CHF	232.65	6'776.232	CHF	1'576'489.84	0.00
31.12.19 - Classe B	CHF	288.34	6'176.232	CHF	1'780'842.85	0.00
31.12.20 - Classe B	CHF	317.77	6'576.232	CHF	2'089'752.69	0.00

**KPMG SA**

Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport abrégé de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs au Conseil d'administration de la société de direction de fonds sur les comptes annuels de RFP Small & Mid Caps Switzerland**Rapport de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels**

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements RFP Small & Mid Caps Switzerland comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Santiago Ramos
Expert-réviseur agréé

Genève, le 26 avril 2021

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC